



ÉCONOMIE CIRCULAIRE **2030**

**Nos leviers pour réussir
ensemble**

Réduire / Réemployer / Recycler

Édition mai 2025

GROUPE
CITEO

**ENSEMBLE,
FAISONS BOUGER
LES LIGNES**

À PROPOS DU GROUPE CITEO

Parce que la planète ne peut donner plus que ce qu'elle a, nous devons accélérer la transition vers un modèle sobre et circulaire des emballages pour contribuer à préserver le climat, la biodiversité et les ressources naturelles.

Les éco-organismes du Groupe Citeo agréés au titre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) mobilisent ainsi chaque jour leur écosystème pour coconstruire et déployer à l'échelle des solutions qui conjuguent performance environnementale et performance économique.

L'ambition de Citeo est claire : accélérer la transformation vers des emballages réduits et 100% circulaires, utiliser le minimum de matière, le plus longtemps possible, et lui redonner vie.

Le présent document concerne l'action de Citeo et d'Adelphe, au titre de leurs agréments sur la filière emballages ménagers et papiers graphiques.

Page 3 ÉDITO DE JEAN HORNAIN

Pages 4-5 STRATÉGIE ET LEVIERS

Page 6 5 LEVIERS TRANSFORMATIFS 3R

**Page 7 3 INITIATIVES QUI FONT BOUGER
LES LIGNES**

Pages 8-9 AUTRES LEVIERS DE PERFORMANCE

Page 10 IMPACT DES LEVIERS PAR MATÉRIAU

**Page 11 MÉTHODE D'ÉVALUATION
DES IMPACTS**

RÉDUIRE, RÉEMPLOYER, RECYCLER : TENIR L'AMBITION, ACCÉLÉRER L'ACTION.



Jean Hornain
Directeur général de Citeo et Adelphe

Près de deux ans se sont écoulés depuis le dernier éclairage que nous vous avons partagé sur nos leviers d'action et leurs impacts pour atteindre nos objectifs collectifs de réduction, réemploi et recyclage des emballages ménagers.

Depuis, avec ses partenaires, Citeo a pleinement assumé le rôle qui lui a été confié dans la poursuite de ses objectifs. Ainsi, nous avons non seulement soutenu techniquement et financièrement de très nombreux projets de réemploi à travers la France, mais également imaginé collectivement une boucle mutualisée, expérimentée cette année dans quatre régions. Parallèlement, la simplification du geste de tri est quasi achevée, le tri hors foyer se développe pour s'adapter à nos modes de vies, et les nouvelles filières de recyclage se déploient, notamment grâce à nos trois centres de surtri. Enfin, nos campagnes de communication touchent massivement nos concitoyens pour sensibiliser aux gestes responsables.

Ce sont quelques-unes des avancées parmi toutes nos actions collectives qui mobilisent les entreprises, les collectivités, les opérateurs, les citoyens et nos collaborateurs pour **utiliser le moins de matière, le plus longtemps possible et la recycler en totalité.**

Pour autant, **les résultats ne s'inscrivent toujours pas dans la trajectoire des objectifs réglementaires de la filière.** Le réemploi aura besoin d'efforts soutenus pour devenir attractif et compétitif et ainsi s'installer dans nos pratiques quotidiennes, tandis que les taux de recyclage, notamment du plastique et de l'aluminium, restent insuffisants.

Pour réaliser le saut de performance attendu, au-delà de poursuivre nos actions actuelles, **nous avons besoin d'activer des leviers dont nous savons l'impact déterminant.**

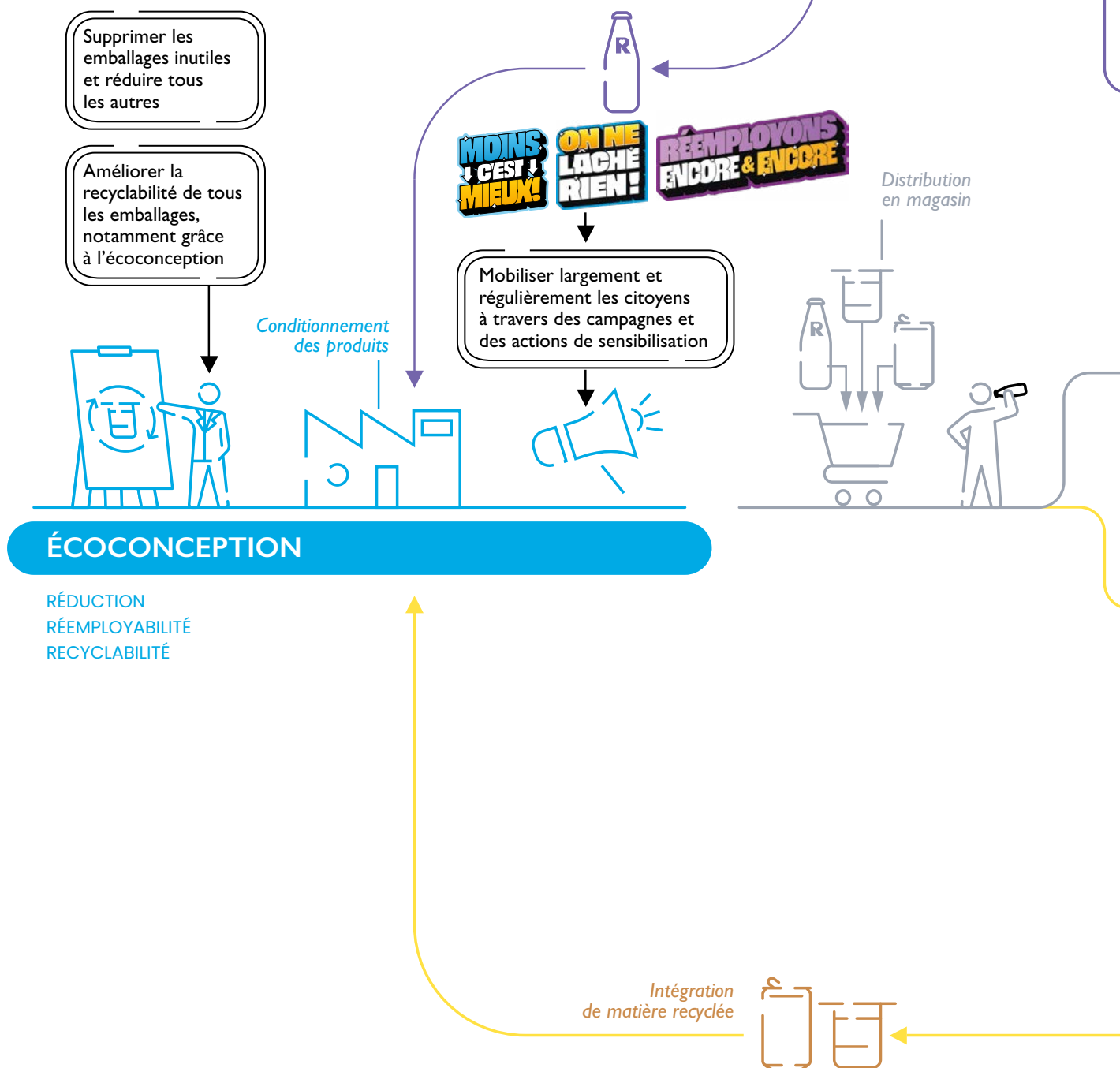
La simplification du cadre réglementaire de la tarification incitative en est un exemple, elle faciliterait son déploiement ; il est regrettable de ne pas pouvoir généraliser l'activation de ce levier important. La mise en œuvre de la consigne pour réemploi et recyclage en est un autre, et permettrait de faire décoller le taux de collecte des emballages de boissons.

La mise à jour de ce document a pour vocation d'**identifier et de mettre en avant les leviers de réduction, de réemploi et de recyclage les plus transformateurs**, ceux déjà en action et ceux qui doivent être activés rapidement.

Notre REP doit évoluer dans le sens de l'efficacité. Pour cela, **la mobilisation de ces leviers doit s'accompagner d'une maîtrise des coûts dans un contexte de doublement des charges à couvrir par la filière ces cinq dernières années**, sans hausse de performance équivalente.

La REP est un outil de performance environnementale et économique. En ce sens, la clarification du rôle et des responsabilités des acteurs de la filière doit **la faire basculer d'une logique de moyens à une logique de résultats.** Cette clarification doit prendre en compte et respecter les enjeux de chacun. Elle est désormais nécessaire pour sortir du statu quo et continuer de faire de la France la figure de proue d'une économie circulaire compétitive en Europe.

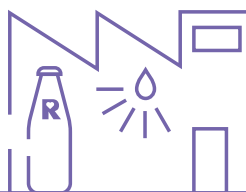
STRATÉGIE ET LEVIERS



Développer
le réemploi
à grande échelle

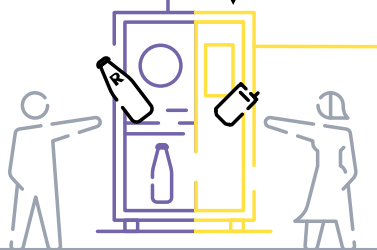


Lavage



RÉEMPLOI

Mettre en place la consigne
pour réemploi et recyclage



Centres de tri
et de surtri

RECYCLAGE

Accompagner les collectivités
dans la transformation de la
collecte sélective

Généraliser la tarification
incitative en levant les freins

Finaliser la simplification
du geste de tri

Développer la collecte séparée
des cartons en apport volontaire

Généraliser le tri
hors foyer

Mettre en place
un contrat à la
performance entre
l'éco-organisme
et la collectivité

Optimiser le tri et
créer de nouvelles
filières de recyclage

Mettre en place
des solutions de
surtri d'une partie
des refus de tri

Améliorer
les filières de recyclage
existantes

Usine de
recyclage



5 LEVIERS TRANSFORMATIFS 3R

Pour atteindre notre ambition de réduction des impacts environnementaux des emballages, et notamment de s'inscrire dans la trajectoire de l'Accord de Paris⁽¹⁾, nous activons 14 leviers, dont les 5 leviers majeurs ci-après. Nos évaluations montrent qu'ils sont capables de transformer en profondeur nos pratiques pour un impact très significatif en matière de réduction, réemploi et recyclage.

LEVIER	DESCRIPTIF	IMPACT	DÉLAI	OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES
1. SUPPRIMER LES EMBALLAGES INUTILES ET RÉDUIRE TOUTS LES AUTRES	Au-delà de l'optimisation du poids ou de la taille, favoriser la mise en œuvre de cinq solutions clés pour réduire significativement les emballages : se limiter à leurs fonctions essentielles ; développer les grands formats ; éviter les emballages de regroupement ; privilégier les formats souples ; proposer des produits solides, concentrés et/ou à diluer.	500 000 tonnes maximum grâce à des actions d'optimisation et d'allègement. Potentiel de gain supplémentaire grâce aux cinq solutions clés, en cours de calcul selon les catégories de produits emballés pertinentes.	 plus de 5 ans	-15 % de déchets d'emballages ménagers (cible 2030, base 2010), soit une baisse de 1,5 million de tonnes de matière ⁽²⁾
2. DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI À GRANDE ÉCHELLE	Mettre en place des dispositifs mutualisés : emballages standardisés, boucle partagée, modèle économique pérenne et solutions techniques fiables. Accompagner financièrement et techniquement les expérimentations sur l'ensemble des secteurs et typologies de réemploi.	Vision cible et à minima, 55 millions d'emballages réemployables dont 50 % réemployés, avec l'expérimentation 4 régions issue de la démarche ReUse.	 2 à 5 ans, pour le passage du réemploi à l'échelle nationale.	10 % d'emballages réemployés d'ici à 2027 ⁽³⁾
3. AMÉLIORER LA RECYCLABILITÉ DE TOUTS LES EMBALLAGES, NOTAMMENT GRÂCE À L'ÉCOCONCEPTION	Écoconcevoir les emballages pour leur permettre d'intégrer les filières de recyclage existantes, grâce à des projets de R&D, et en pilotant l'évolution des recommandations de recyclabilité avec les comités techniques ⁽⁴⁾ et l'arrivée de nouvelles filières de recyclage.	 + 3 pt de recyclage. Effet sur tous les matériaux L'effet de ce levier est lissé sur l'ensemble des impacts.	 2 à 5 ans	100 % d'emballages recyclables d'ici à 2030 ⁽³⁾ Taux de recyclage par matériau à atteindre d'ici à 2030 ⁽⁵⁾
 4. METTRE EN PLACE UN CONTRAT À LA PERFORMANCE ENTRE L'ÉCO-ORGANISME ET LA COLLECTIVITÉ	Encourager financièrement l'activation des leviers de collecte et de tri adaptés, sur la base d'un diagnostic territorial. Récompenser l'atteinte de performances cibles.	 + 1,5 pt de recyclage. Effet sur tous les matériaux	 2 à 5 ans	Taux de recyclage par matériau à atteindre d'ici à 2030 ⁽⁵⁾
 5. METTRE EN PLACE LA CONSIGNE POUR RÉEMPLOI ET RECYCLAGE	Encourager le retour des emballages grâce à un système de consigne national qui permette de mieux collecter et recycler les bouteilles en plastique et les canettes, et de réemployer les emballages de boissons.	 + 2,2 pt de recyclage ⁽⁶⁾ . Effet sur tous les matériaux, dont plastique > + 9 pt et aluminium > + 27 pt	 2 à 5 ans	• 90 % de taux de collecte des bouteilles en plastique pour boisson d'ici à 2029⁽³⁾ • 55 % de taux de recyclage du plastique d'ici à 2030⁽⁵⁾ • 60 % de taux de recyclage de l'aluminium d'ici à 2030⁽⁵⁾ • 10 % d'emballages réemployés d'ici à 2027⁽³⁾



Leviers nécessaires à l'atteinte des objectifs qui ne sont pas activés à date.

3 INITIATIVES QUI FONT BOUGER LES LIGNES

Réduction

2025 MARQUE UN TOURNANT DANS LA RÉDUCTION

Pour transformer l'ensemble des secteurs et permettre l'adhésion des consommateurs à une offre d'emballages réduits, nous misons sur une double approche. D'un côté, un accompagnement financier important, via un appel à projets, pour soutenir les initiatives individuelles portées par les entreprises prêtes à activer les cinq leviers clés de la réduction ; certaines l'ont fait : suppression des couvercles sur les barquettes traiteur ou des étuis sur les tubes de dentifrice. De l'autre, l'activation de dynamiques collectives, en réunissant les acteurs d'un même secteur dans des ateliers et groupes de travail pour innover sur des catégories phares d'emballages et imaginer des solutions répliquables. Par ailleurs, depuis 2023, des plans de prévention et d'écoconception sectoriels fléchent déjà un grand nombre de recommandations à mettre en pratique. Nos mots d'ordre : encourager, inspirer, outiller et mettre en action.

Réemploi

UNE EXPÉRIMENTATION INÉDITE DANS QUATRE RÉGIONS DE FRANCE

Et si le réemploi passait à l'échelle ? C'est l'ambition de la démarche ReUse, que nous avons lancée en mai 2023 aux côtés de nos clients partenaires et des acteurs du réemploi. Expérimenté dans quatre régions de France choisies pour la maturité de leurs infrastructures et les usages responsables bien ancrés chez les habitants, ce dispositif inédit vise à mettre en œuvre sur le terrain une boucle de réemploi mutualisée qui soit compétitive pour les acteurs économiques et attractive pour les citoyens consommateurs. Comment ? En standardisant les emballages – baptisés R-cœur –, en confiant l'organisation de cette boucle à un fournisseur de services unique, en réduisant les coûts grâce à des financements mutualisés et en accompagnant les consommateurs, notamment avec un parcours en magasin et une campagne de mobilisation *Réemployons encore & encore*.

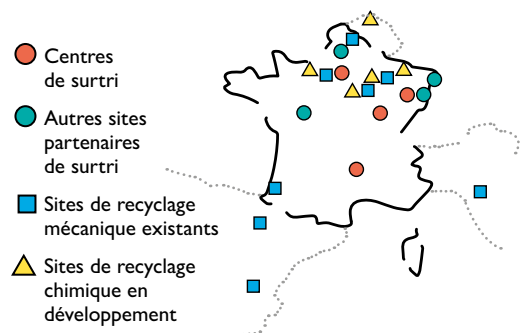
Recyclage

LES CENTRES DE SURTRI, NOUVEAU MAILLON DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE DU RECYCLAGE

Pour développer le recyclage des emballages en plastique dont les filières sont aujourd'hui en développement, nous avons créé des centres de surtri, un maillon intermédiaire entre les centres de tri et les usines de recyclage. Ces sites industriels séparent finement certains emballages en plastique (c'est le flux développement rigide : PET opaque et coloré, polystyrène, barquettes en PET) afin de les orienter vers de nouvelles filières de recyclage, dont les technologies permettront le retour au contact alimentaire. Deux sites sont en service à Ruffey-lès-Beaune (21) et à Épinal (88), un troisième le sera cette année à Mende (48) et un quatrième fin 2026 à Thiverval-Grignon (78). Nous investissons 70 millions d'euros pour la construction de ces centres, et prenons des engagements longs pour leur exploitation. À eux quatre, ils pourront traiter jusqu'à 100 000 tonnes d'emballages en plastique par an.



CENTRES DE SURTRI ET SITES DE RECYCLAGE



AUTRES LEVIERS DE PERFORMANCE

LEVIER	DESSCRIPTIF	IMPACT	DÉLAI	OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES
 6. GÉNÉRALISER LA TARIFICATION INCITATIVE EN LEVANT LES FREINS	Réduire la quantité d'ordures ménagères et augmenter la collecte sélective en incitant les citoyens à mieux trier grâce à un système de facturation lié à la quantité des ordures ménagères produite par chaque foyer.	 +4,7 pt de recyclage. Effet sur tous les matériaux	 plus de 5 ans	25 millions d'habitants concernés en 2025 ⁽⁷⁾
7. ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LA TRANSFORMATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE ⁽⁸⁾	Améliorer les performances à travers des appels à projets pour, notamment harmoniser les schémas de collecte, densifier les points d'apport volontaire ou diminuer les taux de refus en entrée de centre de tri.	 +1,6 pt de recyclage. Effet sur tous les matériaux	 moins de 2 ans	Taux de recyclage par matériau à atteindre d'ici à 2030 ⁽⁵⁾
8. MOBILISER LARGEMENT ET RÉGULIÈREMENT LES CITOYENS À TRAVERS DES CAMPAGNES ET DES ACTIONS DE SENSIBILISATION	Sensibiliser et mobiliser les citoyens, dès le plus jeune âge, à la réduction, au réemploi et au geste de tri des emballages et papiers, aux niveaux local et national.	 +1,4 pt de recyclage. Effet sur tous les matériaux	 moins de 2 ans	Taux de recyclage par matériau à atteindre d'ici à 2030 ⁽⁵⁾
9. GÉNÉRALISER LE TRI HORS FOYER	Permettre aux citoyens de trier leurs emballages issus de la consommation nomade grâce à des équipements de tri adaptés dans l'espace public et dans les autres lieux de consommation hors domicile.	 +1,3 pt de recyclage. Effet sur tous les matériaux	 2 à 5 ans	Généralisation de la collecte séparée pour recyclage des emballages des produits consommés hors foyer d'ici à 2025 ⁽³⁾ Taux de recyclage par matériau à atteindre d'ici à 2030 ⁽⁵⁾ 90% de taux de collecte des bouteilles en plastique pour boisson d'ici à 2029 ⁽³⁾
10. OPTIMISER LE TRI ET CRÉER DE NOUVELLES FILIÈRES DE RECYCLAGE	Moderniser les centres de tri pour améliorer le captage des emballages recyclables et l'optimisation des process. Y développer le tri des emballages selon le modèle flux développement pour alimenter les nouvelles filières de recyclage.	 +1,2 pt de recyclage. Effet sur tous les matériaux	 2 à 5 ans	Taux de recyclage par matériau à atteindre d'ici à 2030 ⁽⁵⁾

(1) L'objectif principal de l'Accord de Paris est de maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 °C et de mener des efforts encore plus poussés pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C au-dessus des niveaux pré-industriels. Il vise à renforcer la capacité à répondre aux conséquences du changement climatique. (2) Inscrit dans le Code de l'Environnement. (3) Inscrit dans la loi AGECL, Anti-Gaspillage et pour une Économie Circulaire, 2020. (4) COTREP (recyclage des emballages en plastique), ALUTREC (recyclage des petits emballages et souches en aluminium), COTREM (recyclage des emballages métalliques rigides), CEREC (recyclage des emballages en papier-carton), COTREV (recyclage des emballages en verre), COCET (évaluation de l'aptitude au tri des emballages en plastique, papier-carton et métalliques). (5) Directive européenne du 30 mai 2018 : Acier 80% ; Aluminium 60% ; Papiers-cartons complexés 77% ; Papiers-cartons non complexés 85% ; Plastique 55% ; Verre 75% et 90% (cahier des charges filière REP EMIPG). (6) À date, l'impact évalué porte sur la mise en place d'une consigne pour recyclage uniquement. (7) Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, 2015. (8) À compter de la mise en œuvre du contrat à la performance, ce levier et celui des appels à projets collecte s'articuleront. Leur efficacité en points de recyclage sera ainsi cumulée. (9) Refus de tri : erreurs de tri des usagers ou de process, résidus d'emballages ou emballages non recyclables.

LEVIER	DESCRIPTIF	IMPACT	DÉLAI	OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES
11. DÉVELOPPER LA COLLECTE SÉPARÉE DES CARTONS EN APPORT VOLONTAIRE	Éviter l'encombrement du bac jaune, faciliter le geste de tri et la collecte des cartons, dont les mises en marché augmentent suite au développement de la vente à distance, grâce à des points d'apport volontaire dédiés et adaptés à la taille et à la forme de ces cartons.	 +0,5 pt de recyclage. Effet sur tous les matériaux, dont papiers-cartons non complexés > + 1,6 pt de recyclage	 2 à 5 ans	85 % de taux de recyclage des emballages en carton d'ici à 2030 ⁽⁵⁾
 12. METTRE EN PLACE DES SOLUTIONS DE SURTRI D'UNE PARTIE DES REFUS DE TRI	Dans le cadre de la reprise des refus ⁽⁹⁾ issus des centres de tri des collectivités qui en font la demande, développer des solutions de surtri pour récupérer les emballages recyclables qui s'y trouvent, en vue de leur recyclage.	 +0,2 pt de recyclage. Effet sur le plastique > +0,9 pt et sur l'aluminium > +0,4 pt.	 2 à 5 ans	Taux de recyclage par matériau à atteindre d'ici à 2030 ⁽⁵⁾
13. FINALISER LA SIMPLIFICATION DU GESTE DE TRI	Ouvrir le bac jaune à tous les emballages, y compris tous ceux en plastique, dans les quelques territoires où ce n'est pas encore le cas, comme dans les territoires d'Outre-mer d'ici à 2026.	 +0,1 pt de recyclage. Effet sur tous les matériaux, dont plastique > +0,3 pt.	 moins de 2 ans	Taux de recyclage par matériau à atteindre d'ici à 2030 ⁽⁵⁾
14. AMÉLIORER LES FILIÈRES DE RECYCLAGE EXISTANTES	Soutenir des projets de R&D pour améliorer les rendements, la qualité du recyclage et développer le retour au contact alimentaire. Diminuer les impacts environnementaux des process de recyclage.	L'effet de ce levier est lissé sur l'ensemble des impacts.		Taux de recyclage par matériau à atteindre d'ici à 2030 ⁽⁵⁾

Impact :

☆ si < 0,2 pt

☆☆ entre 0,2 et 0,5 pt

☆☆☆ entre 0,5 et 1 pt

☆☆☆☆ entre 1 et 2 pt

☆☆☆☆☆ > 2 pt



IMPACT DES LEVIERS PAR MATÉRIAU

Les cadres réglementaires européen et national fixent des objectifs de taux de recyclage par matériau d'emballage ménager à la filière.

MATÉRIAUX D'EMBALLAGE	% DE RECYCLAGE 2024 (ESTIMATION FILIÈRE)	% DE RECYCLAGE 2030 AVEC ACTIVATION DE TOUS LES LEVIERS	OBJECTIFS DE TAUX DE RECYCLAGE D'ICI À 2030
ACIER 	92 %	> 100 % 	80 %
ALUMINIUM 	40 %	82 % 	60 %
PAPIERS-CARTONS COMPLEXÉS (BRIQUES) 	52 %	77 % 	77 % Objectif cahier des charges agrément filières EMPG
PAPIERS-CARTONS NON COMPLEXÉS 	79 %	87 % 	85 %
PLASTIQUE 	26 %	55 % 	55 %
VERRE 	84 %	90 % 	75%-90 % Objectif cahier des charges agrément filière EMPG
TOUS LES EMBALLAGES	69 %	84 % 	70 %

NB : les effets des leviers listés dans le document sont mesurés en se référant à l'année 2023, dont le taux de recyclage des emballages était de 67%. Les effets cumulés des 14 leviers représentent 14,7 pt auxquels s'ajoute 1,8 pt d'évolution naturelle du geste de tri, soit environ 84% de taux de recyclage en 2030.

MÉTHODE D'ÉVALUATION DES IMPACTS

Notre méthodologie s'appuie sur une estimation des effets de nos leviers de performance qui tient compte de l'évolution des mises en marché d'emballages à l'horizon 2030. Elle est construite en 4 étapes.

PROJECTION À 2030

BASE DE DÉPART

(Tonnes soutenues 2023 par grande famille de matériaux)

ÉTAPE 1

Évolution tendancielle du geste de tri



Finaliser la simplification du geste de tri



Accompagner les collectivités dans la transformation de la collecte sélective



Développer la collecte séparée des cartons en apport volontaire



Généraliser le tri hors foyer



Mobiliser largement et régulièrement les citoyens à travers des campagnes et des actions de sensibilisation



Supprimer les emballages inutiles et réduire tous les autres



Développer le réemploi à grande échelle



Améliorer la recyclabilité de tous les emballages, notamment grâce à l'écoconception



Améliorer les filières de recyclage existantes



Optimiser le tri et créer de nouvelles filières de recyclage

TRAJECTOIRE TENDANCIELLE AVEC LEVIERS DÉJÀ ENGAGÉS

ÉTAPE 2

Généraliser la tarification incitative en levant les freins



Mettre en place un contrat à la performance entre l'éco-organisme et la collectivité



Mettre en place la consigne pour réemploi et recyclage



Mettre en place des solutions de surtri d'une partie des refus de tri

ESTIMATION DES LEVIERS ADDITIONNELS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS 2030

ÉTAPE 3

Application sur les tonnes des étapes 1 et 2



Effet consommation en prospective (avec évolution de la population)

ÉTAPE 4

Application des décotes par matériau sur les tonnes des étapes précédentes (méthodologie européenne).



Calcul du taux de recyclage par matériau jusqu'en 2030

CHIFFRES CLÉS

Citeo Emballages Ménagers et Papiers & Adelphe

6,4 millions

de tonnes d'emballages ménagers et papiers graphiques mises en marché et contribuant

1,3 milliard

de financement au service de la filière

30 millions

d'emballages réemployables disponibles à partir de 2025 dans 4 régions

72,2 kg/an/hb

d'emballages et papiers triés par les citoyens

69%

d'emballages ménagers recyclés

69%

de papiers graphiques recyclés

plus de 1/3

du territoire couvert par des plans de lutte contre les déchets abandonnés

Sources : Données estimation filière, arrêté des comptes 2024, Citeo ; Notre Impact Citeo.



Tous les papiers se trient, ce document aussi!

GROUPE

CITEO

www.citeo.com